



Évaluation du Contrat de Ville du Gard Rhodanien



2016 - 2021



Rappel des principales orientations du Contrat de Ville

PILIER COHÉSION SOCIALE

- Éducation, culture et sport
- Santé
- Mieux vivre ensemble et citoyenneté

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PILIER HABITAT ET CADRE DE VIE

- Cadre de vie et participation des habitants
- FPH (Fonds de participation des habitants)

AXES TRANSVERSAUX

Égalité entre les femmes et les hommes
Jeunesse

Lutte contre toutes les discriminations
Valeurs de la république et de la citoyenneté

RÉPARTITION DES ACTIONS ET FINANCEMENTS PAR STRUCTURE ENTRE 2016-2021

=> **482 actions déposées** et **4 144 875 € de demandes de financements** au total, répartis de la sorte :

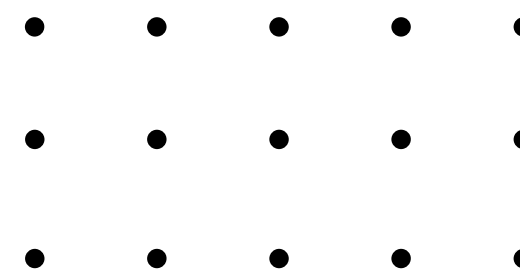
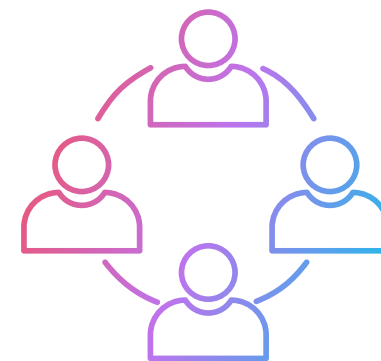
- **BSC** : près de 50% des actions et 50% des financements (pour 3 463 habitants en QPV en 2018, soit 73% des habitants en QPV de l'AGR)
- **PSE** : près de 23% des actions et 24% des financements (pour 1277 habitants en QPV en 2018, soit 23% des habitants en QPV de l'AGR)
- **Agglo** : près de 27% des actions et 26% des financements

RÉPARTITION DES ACTIONS ET FINANCEMENTS PAR PILIER ENTRE 2016-2021

- **Cohésion sociale** : 237 actions et 2 086 881 € de financements
- **Emploi et développement économique** : 74 actions et 513 436 € de financements
- **Habitat et cadre de vie** : 53 actions et 218 129 € de financements

Vision globale du Contrat de Ville

Cohésion sociale



Constats :

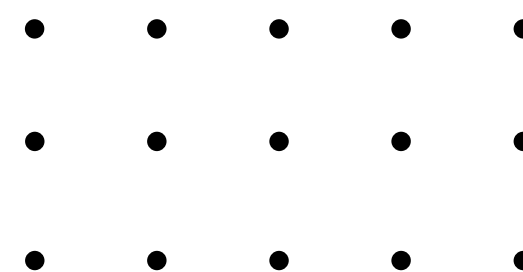
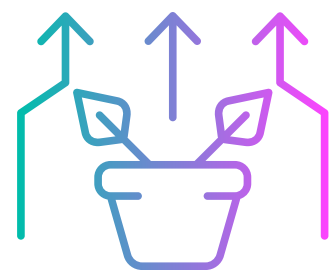
- Pilier largement **surreprésenté** au sein de la programmation (environ 80% des actions/financements), bien que cela soit cohérent au regard des besoins du QPV
- **Déséquilibre entre les différents axes et thématiques** de ce pilier :
 - Sur PSE, la thématique « Sport » ne bénéficie que de 1% des financements (soit environ 2700€), et la thématique « Médiation sociale et familiale » ne fait l'objet d'aucune action ni financement ;
 - La thématique "Éducation et scolarité" est surreprésentée, bien que cela soit cohérent au regard des besoins du territoire - elle est toutefois largement internalisée par BSC ;
 - La thématique "Logement" ne fait l'objet d'aucune action ni financement (même si le programme ARNU est en cours sur BSC) ;
 - La thématique "Santé" mériterait d'être renforcée compte tenu des besoins du territoire

Perspectives et recommandations

==> Réaliser un **équilibre des actions/financements entre les thématiques** de ce pilier

- Préciser les besoins en matière de **santé** afin de développer davantage d'actions sur cette thématique
- Intensifier les efforts dans le domaine du **logement**, ainsi que, pour PSE, du **sport** et de la **médiation sociale et familiale**

Emploi et développement économique



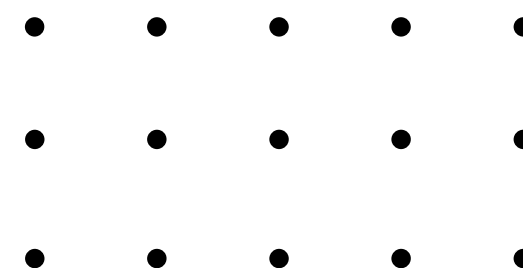
Constats :

- L'**objectif fixé par l'État de 20% des crédits** du CV accordés au pilier développement économique **n'est pas atteint** (8% actuellement)
- Le pilier développement économique et emploi est **sous-représenté** dans les programmations 2016-2021
- La **programmation ne rend pas compte des grands projets structurants** développés par ailleurs et susceptibles de favoriser le développement économique du QPV (NPRU)
- **Aucune action ni financement ne sont destinés à l'axe « Soutien à la création d'activité »** (ils se concentrent sur la formation et l'insertion professionnelle)

Perspectives et recommandations

- **Augmenter les crédits** du pilier "Emploi et développement économique"
- Faciliter la réalisation d'**actions d'insertion par l'économique** (IAE) avec les SIAE présentes sur le territoire (ACI EI ETTI AI) ou par des appels à manifestation d'intérêt ou des appels à projet ciblés.
- Initier des **actions de soutien à la création d'entreprise ou d'activité.**
- Créer un **accompagnement en réseau des porteurs de projet** de création d'entreprise ou d'activité (Ville/PE/Chambre consulaires/associations conventionnées).
- **Communiquer davantage sur les aides financières et avantages fiscaux** destinés aux entreprises au sein des QPV, ainsi que sur les réseaux d'accompagnement à la création d'activité.

Habitat et cadre de vie



Constats :

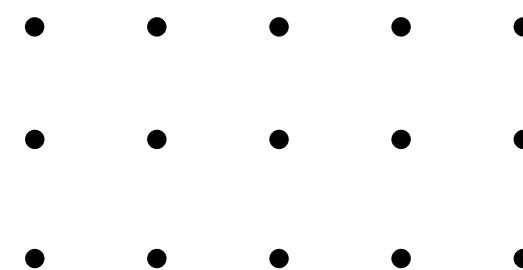
Sur **PSE**, ce pilier ne comporte qu'**une seule action** (Auto-Réhabilitation Accompagnée de locataires du parc public et/ou privé B/C et PSE) reconduite sur plusieurs années, pour un montant total de 31 000 €

Sur **BSC**, ce pilier comporte **37 actions** entre 2017 et 2021, il correspond à **25% du total des actions et financements**

Perspectives et recommandations

- S'appuyer sur la convention **GUSP** (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) et des **diagnostics en marchant**
- **Renforcer les actions liées à ce pilier** (aménagement divers visant à rendre le QPV plus attractif ex. végétalisation des rues ; aires de jeux ; frigos solidaires...)
- **Coupler cette démarche avec celle du budget participatif** afin d'être en phase avec les besoins des habitants du QPV
- Relier la conduite de la politique de la Ville avec celle de l'**OPAH-RU, les dispositif "Petites Villes de demain"...**
- Favoriser les **lieux d'échanges avec les bailleurs sociaux** afin de proposer des actions concertées en matière d'amélioration de l'habitat

Axes transversaux



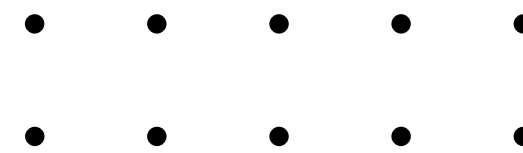
Constats :

- Peu d'actions destinées à la **jeunesse** relèvent du pilier développement économique, la majeure partie relevant du pilier **cohésion sociale**
- Parmi les actions destinées à la jeunesse, de nombreuses thématiques sont représentées : sport, éducation, loisirs, insertion professionnelle...
- **Aucune action** ne vise à lutter contre l'ensemble des **discriminations**
- **Très peu d'actions** visent à promouvoir les **valeurs de la République et la citoyenneté**
- L'axe transversal « **Égalité femme-homme** » **ne fait pas l'objet de beaucoup d'actions/financements**
- Concernant PSE, les **femmes sont encore sous-représentées au sein des actions développées** (environ 30% des bénéficiaires uniquement)
- Les **données relatives aux bénéficiaires ne sont renseignées que pour un nombre restreint d'actions**

Perspectives et recommandations

- - **Sensibiliser les acteurs de la PV** à la promotion de l'égalité F-H, à la lutte contre les discriminations (élus, opérateurs...)
- **Croiser les axes** « Égalité F-H » et « Lutte contre l'ensemble des discriminations »
- **Objectiver les inégalités** par la production de données sexuées et **établir un plan d'action** centré sur les principaux problèmes à traiter (ex. insertion professionnelle ; violences conjugales...)
- **Associer les femmes du QPV** à la définition des problématiques qu'elles rencontrent
- **Mettre en œuvre davantage d'actions** en ce sens (ex. sorties sportives; visites d'entreprises pour lutter contre les stéréotypes sur certains métiers; accompagnement des jeunes vers l'enseignement supérieur...)
- Mettre en œuvre le **système de cotation des actions** (G0,G1,G2), et potentiellement **lier le financement des projets à cette cotation**
- **Collecter systématiquement des données sur les bénéficiaires** après la réalisation de chaque action
- **Poursuivre et coordonner les actions pour la jeunesse** dans le cadre d'une politique structurée

Gouvernance



Les + :

- **Portage politique fort** par les deux communes, favorisant la mobilisation des deux institutions au sein du **partenariat** du contrat de ville et les **dynamiques de projet**
- **Instance informelle « cafés politique de la ville »** unanimement considérée comme un point fort en termes de partage d'information, de concertation et de coordination des financeurs.
- **Planification du calendrier de l'appel à projet annuel** appréciée par les partenaires pour la clarté de la structuration de toute les étapes.
- **Mobilisation renforcée de dispositifs complémentaires au contrat de ville** depuis 2019 : REAAP, FONJEP.

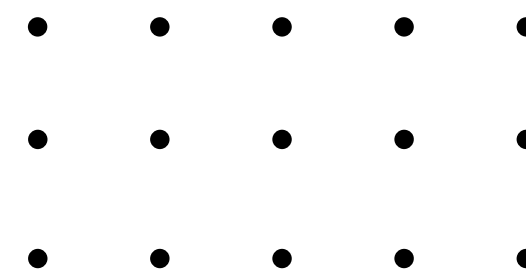
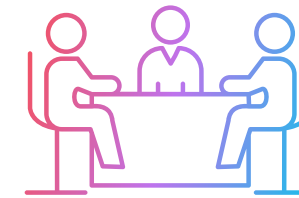
Les - :

- **Absence de réunion des groupes de travail thématiques depuis début 2020** du fait d'une animation très centrée sur la gestion de l'AAP annuel. L'enjeu : impulser le partenariat au-delà des seules instances de programmation annuelle du CV sur des thématiques jugées prioritaires.
- **Existence d'un débat concernant les moyens dédiés au pilier emploi et développement économique par l'EPCI** : le niveau des crédits spécifiques mobilisés sur ce pilier ne tient pas compte de l'important travail d'ingénierie réalisé pour mobiliser du droit commun et animer le partenariat sur ce pilier.
- **Outils physico-financiers de la programmation annuelle ne facilitant pas toujours son analyse** (ventilation des crédits de droit commun, bénéficiaires des actions...)
- **Modalités de coopération perfectibles dans certains domaines** (ex. avec la CAF). Un manque d'articulation est également pointé entre les dispositifs de prévention de la délinquance (FIPD) et le CV.

Perspectives et recommandations

- **ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT DE VILLE**
 - **Se donner des indicateurs quantitatifs** permettant d'objectiver l'impact des actions financées en termes de publics touchés.
 - **Faire évoluer les tableaux financiers de la programmation annuelle** du CV de façon à pouvoir assurer, notamment, un meilleur suivi des cofinancements de droit commun.
 - **Mettre en place les groupes de travail thématiques** afin de décliner de nouveaux projets de façon opérationnelle selon les attentes et besoins exprimés, ou les priorités des élus.
 - **Sur le pilier cohésion sociale, renforcer le partenariat avec la CAF** en établissant un schéma de coopération qui convienne aux différentes parties prenantes
- **ARTICULATION AVEC LE DROIT COMMUN**
 - La relance des groupes de travail thématiques pourrait faciliter le travail d'**articulation avec les politiques de droit commun grâce à un copilotage** de l'équipe politique de la ville avec le service de droit commun du sujet concerné
 - Selon les thématiques, cela permettrait aussi de **(re)mobiliser des signataires du contrat de ville** actuellement peu présents dans le partenariat (ARS sur la santé, Pôle emploi sur le volet emploi-insertion...)
 - Une réflexion est par ailleurs à mener avec les partenaires concernés afin d'**améliorer la concertation et la coordination sur des dispositifs de droit commun qui ont un impact sur les QPV** (ex. avec la CAF : conventions territoriales globales, prestation de service jeunesse ; articulation FDIP/CV ; etc).

Conseil citoyen et mobilisation des habitants



Les +

- **Réelle place a été accordée au conseil citoyen**, systématiquement convié aux instances de pilotage (mais qui n'y viennent pas pour le CC de PSE) et à qui la parole a été donnée.
- Les collectivités ont apporté un **soutien logistique** et l'État des **moyens de formation** pour faciliter le fonctionnement du conseil citoyen
- **Proximité et une écoute** de la part de l'équipe projet qui a retardé la démobilisation mais ne l'a pas stoppée.

Les - :

- **Essoufflement de la mobilisation** des membres du Conseil citoyen dans la durée. Le nombre de membres actifs trop faible a eu pour effet un certain épuisement de la part des membres impliqués, qui s'est renforcé depuis 2020 avec la crise sanitaire.
- Une **perception et une compréhension inégales du rôle du conseil citoyen** de la part des partenaires et des conseillers citoyens eux-mêmes qui a contribué aussi à la démobilisation (rendre un avis sur les projets financés, faire remonter la parole des habitants, être à l'initiative de projet...)
- **Peu ou pas de relations avec les autres partenaires du contrat de ville** en dehors du chef de projet politique de la ville de la commune.
- Les **modalités d'animation des instances de pilotage ne facilite pas la prise de parole des conseillers citoyens** quand ils y participent.

Le **FPH créé en 2020** à Bagnols a été insuffisamment utilisé.

Perspectives et recommandations

- **Remobiliser les conseils citoyens et les outiller** : création de collectifs ou d'associations d'habitants par QPV, appui logistique et de fonctionnement par une association ou collectif existant, mobiliser les habitants des QPV au moyen d'un questionnaire (ex. questionnaire élaboré à l'attention des porteurs de projets adapté aux habitants)
- **Envisager le FPH comme outil de mobilisation** des habitants par les conseils citoyens
- Nécessité de **mobiliser davantage la participation citoyenne** ou de **diversifier les modes de participation citoyenne** pour s'assurer de l'adéquation entre les actions financées et les besoins ou attentes effectives des habitants / publics cibles.

Porteurs de projet

Les + : 

Les - : 

- **Soutien au montage des réponses à l'appel à projet** par des interlocuteurs bien identifiés dans chacune des communes, apprécié par une majorité de porteurs de projets et particulièrement utile pour les petites associations pas toujours bien outillées pour répondre aux exigences de l'AAP
- **Réelle dynamique partenariale et de coopération** entre les opérateurs que le CV a favorisé et renforcé et qu'il faudra continuer à impulser dans la durée.
- **CV perçu comme un levier pour l'intégration d'une logique de projet** dans la structuration des associations.

- **Besoin de temps de rencontre entre opérateurs pour renforcer l'interconnaissance des actions** menées par les uns et les autres (mise en cohérence des actions, recherche de complémentarités..)
- **Le recueil des besoins et de l'avis des habitants sur les actions** ne semble pas systématiquement mis en œuvre par les opérateurs ni suffisamment encouragé par le contrat de ville, notamment comme critère de renouvellement des actions.
- **Manque de temps d'échanges entre les partenaires financeurs et les opérateurs pour travailler conjointement** à l'analyse des besoins, et aux adaptations à apporter aux actions en fonction des moyens disponibles.

PORTEURS DE PROJET

- **L'appui méthodologique aux porteurs de projets :**
 - **Accompagner** les opérateurs dans l'ajustement de leurs projets aux priorités et objectifs poursuivis par les institutions qui cofinancent les actions dans une logique de projet ;
 - **Soutenir** les porteurs de projets dans l'analyse des besoins ;
 - **Outiller** les opérateurs en matière d'évaluation de leurs actions, en particulier sur la manière d'identifier et de recenser les publics.
- **La coordination opérationnelle**
 - **Développer les temps de rencontre entre les opérateurs** pour favoriser une bonne interconnaissance des actions menées et ainsi le décloisonnement et les logiques de coopération.
 - **Impulser ou animer des réseaux d'acteurs de terrain** pour faciliter l'accès des publics aux actions, la mixité des publics, la cohérence d'actions lorsqu'elles sont complémentaires, la réflexion concertée entre opérateurs d'un même champ d'action (comme cela a été fait pour l'inclusion numérique à Bagnols).
 - **Intégrer les porteurs de projet les plus structurants dans les groupes de travail thématiques** à relancer.

Autres recommandations



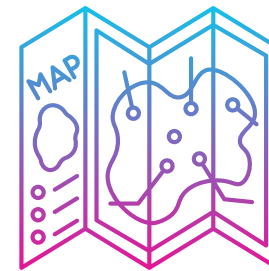
DONNÉES DE CONTEXTE ET INDICATEURS DE BILAN

- **Actualiser les données de contexte régulièrement** (à minima CAF et Pôle Emploi) et assurer un partage des enquêtes, études et statistiques entre les acteurs. L'analyse en sera systématiquement partagée d'abord par l'équipe projet qui formulera des pistes d'actions puis dans les comités technique et de pilotage.
- **Définir quelques indicateurs de bilans d'actions** afin de consolider les données de manière cohérente. Préciser les quelques indicateurs nécessaires sur les publics dans les bilans d'action.

SUIVI DES FINANCEMENTS

- **Standardiser à l'échelle départementale les tableaux de suivi de programmation** utilisés par les équipes MOUS.
- Rendre accessible à l'équipe projet les **données de bilans saisis dans DAUPHIN** par les opérateurs.
- **Détailler les sources de financements de droit commun** de l'Etat dans les tableaux de suivi de programmation (CAF, DRAC, etc...)
- **Mieux valoriser les contreparties indirectes des communes** dans les bilans financiers des actions (mise à disposition de locaux, de personnels, de matériels et fournitures par les collectivités).
- **Mesurer annuellement la part des financements par pilier** afin de veiller au ciblage des financements sur les thématiques prioritaires définies par le comité de pilotage
- **Définir annuellement des actions structurantes** pour le territoire afin de réserver annuellement des financements et éviter la dispersion.

Évolution de la géographie prioritaire



Pont-Saint-Espirit

==> Zonage QPV 2015-2022 : Centre ancien

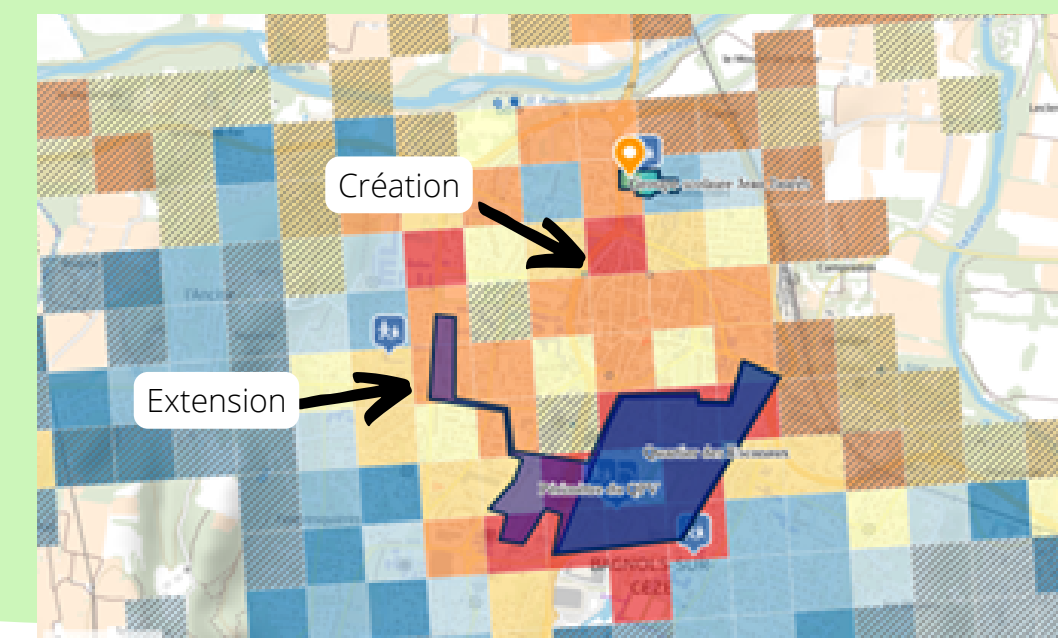
Serait souhaitée l'**extension du QPV existant** (logements sociaux Les Tuillères) et la **création d'un second QPV** sur les extérieurs de la ville : Quartiers "Les Mourguettes" et résidence "ATRIA/NORIA" (logements sociaux).



Bagnols-sur-Cèze

==> Zonage QPV 2015-2022 : Coronelle – Citadelle – Vigan Braquet – Escanaux

Les Quartiers de la Coronelle et Citadelle ont été fortement transformés par le programme de rénovation ANRU qui y a débuté. Les besoins restent considérables sur Les Escanaux. Le **quartier Vigan Braquet élargi** mériterait de passer en QPV en totalité. On constate par ailleurs une paupérisation grandissante du **Centre Ville ancien**, actuellement hors zone QPV.





Merci !

FAITES-NOUS SAVOIR SI VOUS AVEZ DES
QUESTIONS OU BESOIN DE PRÉCISIONS.